

ABONNEMENT

Saumur

Un an. 25 fr.
Six mois. 13
Trois mois. 7

Poste

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

On s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAÎSSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS

A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 28 JANVIER

UNE TRADITION

Est-ce en 1793 ou en 1891 que les acteurs et le directeur de la Comédie-Française ont été accusés de manquer de civisme ? Dans quelques siècles, la question pourra donner lieu à d'assez vives controverses entre les érudits de ce temps-là. Si, en effet, les historiens d'alors ont sous la main certains journaux républicains parus le 25 janvier 1891, ils constateront que, ce jour-là, on demandait très impérieusement qu'on sévit contre le comité de la Comédie-Française qui avait reçu une pièce intitulée *Thermidor*, contre le directeur qui avait monté cette pièce, contre la censure qui l'avait autorisée et contre le ministre « dont la coupable complaisance a permis que la Révolution reçût cette suprême insulte ».

Vous vous trompez, répliquera quelqu'un, ce que vous racontez-là c'est pieusement le fond de la pièce intitulée *Thermidor*. Il s'agissait de remettre en lumière, avec quelques autres, des faits d'intolérance dont les gouvernants de 1793 s'étaient rendus coupables. Un siècle plus tard, les mœurs s'étaient adoucies à ce point que non seulement on ne songeait plus à guillotiner les acteurs, mais que c'est tout au plus si on punissait de mort les assassins !

Et cependant c'est bien à propos non des faits que rappelle la nouvelle œuvre de M. Sardou, mais à propos de la pièce elle-même qu'on réclame, dans certains journaux républicains, des mesures de répression.

Quel crime ont donc commis et le ministre, et la censure, et le comité, et l'auteur et le directeur de la Comédie ? Ils ont permis qu'on présentât sur la scène un tableau de la Terreur trop exact au moins en certains traits, pour ne pas soulever le Jégout. On ne tolérerait guère jusqu'ici qu'on attaquât la République ; à présent, grâce au progrès, on en est venu à protester, à réclamer des mesures de rigueur, lorsque l'on parle de la Terreur autrement que pour la présenter comme une grande et glorieuse période de notre histoire. Pour faire pendant à la fabuleuse histoire du Père Loriguet qui n'a jamais existé, on entend nous rédiger une histoire officielle où on démontrera sans doute bientôt que le régime de la Terreur fut un complot imaginé par les réactionnaires et dont Robespierre et Danton furent les plus illustres et les plus innocentes victimes. Notez d'ailleurs que dans *Thermidor*, le procès de la Terreur est fait non par des « réactionnaires », mais par des républicains modérés. Notez aussi que si les journaux radicaux fulminent, le public applaudit. Il n'importe. Il ne peut être permis de toucher à la Terreur, pas plus d'ailleurs qu'à la Commune. C'est là un patrimoine national intangible. Ainsi du moins raisonnent nos modernes radicaux.

Ceci prouve bien d'ailleurs qu'il y a, quoi qu'on en dise, une tradition à laquelle les républicains se font une gloire de rester fidèles. Ce n'est, peut-être pas la plus excellente, mais on fait ce qu'on peut et les radicaux de 1891

se rapprochent des jacobins de 1793 par la même haine de la liberté.

ERNEST BAUDOIN.

A propos de *Thermidor*, voici ce que dit le *Figaro* :

« Le crime de Sardou est de n'avoir vu que les mauvais côtés de la Terreur. Si on les pressait un peu, les Robespierrots de 1891 le feraient guillotiner pour avoir essayé de distinguer entre les bienfaits et les crimes de la Révolution.

» M. Sardou ne fait pas faute cependant de souligner cette distinction.

» Mais voilà, il n'a pas de chance ; dans l'archaïsme inouï qu'on témoigne contre lui, on feint de ne jamais comprendre ce qu'il a voulu faire, ni même ce qu'il a dit : théâtralement parlant, M. Sardou est désobligeant pour des pièces qui le mettraient en pâmoison si elles étaient signées d'un autre nom ; politiquement parlant, on se refuse à admettre qu'il ait voulu flétrir la Terreur sans toucher à la République. Pour un rien, on déclarerait qu'il met la « société moderne » en péril. Vous savez bien ! cette société qui a si peur de quelques hommes vêtus de noir et de quelques femmes en cornettes blanches.

» Maintenant, qu'on en soit là 97 ans après le 9 thermidor ! qu'on accuse la Comédie de voler la subvention de l'Etat et qu'on traite M. Sardou comme un malfaiteur parce qu'il a dit du mal de Robespierre, c'est à la fois effrayant et stupide. Car enfin les braves députés qui interpellent ne feraient pas de mal à une mouche, même réactionnaire. On a essayé d'expliquer la Terreur, on l'a même expliquée, si vous voulez, mais on a renoncé à la justifier, et les Français d'aujourd'hui, sauf quelques énergumènes, sont tous enchantés de vivre sans que la guillotine se profile à l'horizon.

» Car on a guillotiné et beaucoup, et l'on a coupé le col à des innocents, à des vieilles femmes, à des jeunes filles qui n'avaient jamais conspiré, cela est indiscutable, indéniable. Puisque nous vivons sous un régime de liberté, quoi de plus absurde que la prétention d'interdire au dramaturge de le constater ? »

Vivent les assassins de 93 !

Thermidor, d'après certains républicains, est un crime. Et c'est la guillotine qui est le droit.

Tout un bataillon de communards altérés du sang des bourgeois s'était rendu à la seconde représentation.

Et il y a eu un formidable tapage. Les communards indignés ont même réclamé la mise à mort de l'antipathique auteur.

Il ne doit pas être permis, d'après ces braves gens, de dire du mal de leur saint Robespierre.

Montrer sous un jour défavorable ce pourvoyeur de la guillotine, c'est insulter la République dont le premier devoir est d'être féroce et sanguinaire.

M. Sardou a-t-il chargé le tableau ? Non. Il a atténué avec toutes les précautions imaginables

les horreurs de cette époque maudite de 93, la honte d'une nation civilisée.

La vérité est mille fois plus épouvantable que cette pâle exposition des atrocités révolutionnaires.

Ces Messieurs sont tout de même froissés. Si ce sont les prétendus fils de 89 qui détiennent le pouvoir, ce sont les fils de 93 qui prétendent l'exercer.

Et ils voulaient le faire savoir à la tribune du Palais-Bourbon.

C'est absolument comme s'ils réclamaient le droit à l'assassinat.

Gloire et paix aux assassins de 93 ! Voilà l'ordre du jour qui serait la conclusion d'une interpellation aussi audacieuse.

Faut-il que ces gens-là aient du toupet !

La seconde représentation de *Thermidor*

La manifestation contre cette pièce avait été préparée.

Dès le premier acte, M. Coquelin (Labussière) avait à peine commencé son émouvant tableau de Paris pendant la Terreur que quelques coups de sifflets se firent entendre, mêlés de cris.

Des altercations se produisirent sur divers points de la salle et les artistes en scène durent interrompre leur dialogue. Répondant à la poignée de siffleurs, les spectateurs s'étaient levés et, indignés, tentaient de leur imposer silence.

Le deuxième acte fut écouté au milieu d'un silence relatif.

Le troisième acte, l'acte des dossiers, devait être le plus mouvementé. C'est là que se trouve la grande scène contre Robespierre. Les manifestants ne l'ont pas laissée passer, on le devine, sans recommencer leur tapage.

Au moment où M. Jean Coquelin, fils de M. Coquelin aîné, commençait son récit de la séance de la Convention et annonçait l'écrasement de Robespierre par Tallien, une quinzaine de siffleurs se firent entendre, et M. Lissagaray, directeur de la *Bataille*, placé dans une loge de troisième galerie, à droite de la scène, se leva, et après avoir crié : « C'est une infamie ! » tenta de prononcer une allocution dont personne, d'ailleurs, n'entendit un mot.

Tout l'orchestre était levé, protestant contre les manifestations préméditées et demandant l'expulsion des perturbateurs. Sur la scène, les artistes s'étaient arrêtés, attendant la fin de l'orage.

M. Lissagaray, voyant qu'on ne voulait pas l'écouter, jeta son sifflet sur la scène dans la direction de M. Coquelin aîné. L'artiste, très calme, ramassa l'objet et le mit dans sa poche en souriant. Mais le directeur de la *Bataille* ne s'en tint pas là : il prit dans sa poche de la menu monnaie et la jeta sur la scène, cette fois à l'adresse de M. Marais. Le jeune pensionnaire apercevant parmi les projectiles une pièce de un franc la ramassa à son tour et, très calme également, l'empocha en disant : « C'est un souvenir de bataille ! »

Le tumulte dura environ vingt minutes. On procéda à l'expulsion de quelques nouveaux siffleurs et l'on fit sortir M. Lissagaray de la loge où il se trouvait.

Les spectateurs s'étaient amassés autour du directeur de la *Bataille*, protestant contre l'attitude de celui-ci. Bientôt même, M. Lissagaray ne fut plus en sûreté et, sans l'intervention des gardes municipaux, il eût été certainement malmené.

Pendant ce temps, le quatrième acte se poursuivait dans la salle, entendu malgré quelques interruptions violentes. Quand le rideau tomba sur le dénouement, un tonnerre d'applaudissements éclata et des acclamations se firent entendre à l'adresse de l'auteur, pendant que cinq ou six siffleurs essayaient de protester.

A la sortie, quelques incidents se sont produits, mais ils n'ont pas eu d'importance.

Deux cents personnes, parmi lesquelles se trouvaient surtout des passants attirés par les sifflets et le bruit, sont restés sur le terre-plein faisant face au balcon du foyer et ont crié pendant cinq ou six minutes : « Vive la République ! A bas Sardou ! »

M. Constans, ministre de l'intérieur, a conféré, hier matin, avec M. Lozé, préfet de police, au sujet des désordres qui se sont produits lundi sur la place du Théâtre-Français et dans l'intérieur du théâtre à l'occasion de la deuxième représentation de *Thermidor* et des mesures d'ordre à prendre pour en éviter le retour.

C'est à cela que se bornait le rôle du ministre de l'intérieur dans la circonstance.

Les instructions données par la préfecture de police avaient pour seul but de permettre à la représentation de se poursuivre.

A la suite d'une nouvelle conférence entre les membres du Cabinet, il a été décidé, d'accord avec le ministre de l'intérieur, que, par mesure d'ordre public, les représentations de la pièce *Thermidor* seraient suspendues.

En présence de cette décision, M. Pichon a renoncé à son interpellation.

Le ministre de la guerre a été autorisé à déposer un projet de loi créant un nouveau régiment d'infanterie subdivisionnaire à Aix, de façon à pouvoir recevoir tout les réservistes de la région, et une proposition ayant pour but de modifier les greffes des conseils de guerre de manière à réaliser des économies en réduisant le personnel.

A LA CHAMBRE

Mardi soir, 27 janvier.

La joie des radicaux tourne au délire. *Thermidor* autorisé par le ministre de l'instruction publique les faisait rugir.

Thermidor interdit par le ministre de l'intérieur les plonge dans une satisfaction complète.

Le libéralisme des républicains se manifeste chaque jour par un attentat nouveau à la liberté.

Il n'est plus permis de faire allusion aux crimes commis par les révolutionnaires sans que les républicains crient aussitôt à la calomnie, au mensonge historique.

Ce sont les plus farouches petits montagnards

de la troisième République, ceux qui dans les réunions publiques affirment le plus qu'ils sont des esprits tolérants, qu'ils veulent la liberté pour tous, qui dans les couloirs se sont le plus vantés d'avoir usé leurs poumons à siffler lundi soir les artistes de la Comédie-Française.

Comme ils étaient beaux, ces radicaux, avec leurs airs de matamore ! Quel courage ! Quelle valeur ! Ah ! la République a de vaillants défenseurs !

— Nous n'admettons pas, disaient-ils bruyamment en se félicitant et se congratulant de leurs hauts faits, nous n'admettons pas que notre argent serve à faire jouer des pièces dans lesquelles la République et les républicains sont injuriés.

Il est à noter d'abord que la subvention de la Comédie-Française est fournie par les contribuables et que les catholiques et les royalistes sont d'excellents contribuables.

Les républicains qui les forcent à entretenir à la fois des écoles laïques et athées et des écoles libres et chrétiennes, les républicains le savent bien.

Mais il est curieux de voir les hommes qui se disent les gardiens vigilants du patrimoine légué par la Révolution, renier ce patrimoine et rougir de ce sanglant héritage.

Dans les couloirs, n'y avait-il pas de ces bons manifestants qui niaient que la guillotine eût jamais été établie en permanence sur la place Louis XV.

Les historiens insultent la République et les républicains en racontant les méfaits commis par la République et les républicains.

Les royalistes n'ont même plus le droit actuellement de constater les violences dont ils sont victimes.

La Chambre a paru attendre avec impatience la discussion de l'interpellation de M. Pichon sur la représentation de *Thermidor*, mais l'interpellation n'avait plus de raison d'être, M. Constans ayant satisfait les appétits anti-libéraux de M. Pichon, et l'interpellation n'a pas eu lieu.

M. Reinach, épris d'un amour ardent pour la liberté du théâtre, a déclaré qu'il interpellait le ministre jeudi, sur la suppression de *Thermidor*. L'incident n'est donc point encore clos, et M. Sardon ne pourra que se réjouir de la réclame bruyante faite en faveur de son œuvre par les jacobins modernes.

DU CUIVRE DANS LES VINS

UNE UTILE DÉCOUVERTE

On lit dans le *Paris* :

« Parmi les récompenses décernées par les diverses académies aux découvertes qui ont vu le jour pendant l'année qui vient de s'écouler, nous en remarquons une qui ne manque pas d'un certain intérêt, — c'est la médaille de

première classe offerte par l'Académie des sciences de Bruxelles à l'Anti-Kypros. — Ce nom barbare ne justifie en rien les aptitudes ni les qualités de celui qui le porte, — c'est un caprice de son parrain, voilà tout. — Autrement, c'est un brave et bon produit qui doit son existence aux observations d'un métallurgiste, M. Dominique Carichou, qui s'en servait tel qu'il est, ou à peu près, pour débarrasser l'or et l'argent des traces infinitésimales de cuivre qu'ils pouvaient encore contenir après leur dernier affinage.

» Aujourd'hui, avec l'aide de son fils Charles Carichou, une vieille connaissance du journalisme, ils l'ont rendu applicable pour extraire ce même cuivre ou ses sels des vins provenant de vignes sulfatées. Du cuivre dans les vins, allez vous me dire ?... Eh oui, mes bons amis, du cuivre ; la mode est aujourd'hui aux composés chimiques et la vigne a suivi cet engouement général, dévastée par un vulgaire petit champignon qui n'avait d'autre qualité que d'être admirablement doué dans ses facultés génératrices, innombrable dans sa postérité et implacable dans ses dégâts. Cet intrus se gobegeait et vivait grasement dans nos vignobles, se moquant des plaintes et du désespoir des vigneronnés ruinés et faisant fi du feu roulant dont l'accablaient tous les agents chimiques mis en ligne de bataille contre lui.

» Le seul sulfate de cuivre eut quelques chances de succès, et voyant le peu de sympathie que l'affreux petit cryptogame avait pour ce composé, on l'inonda constamment d'une pluie bleu-verte, appelée azurée, lui disputant sa proie à force de poison, le faisant reculer, gardant à ce prix l'ami qui nous était cher. — Mais le vin convalescent arrivant sur nos tables nous faisait l'effet de ces malades qu'on a traités au mercure et à qui, guéris, le médecin qui les a soignés n'ose pas même donner la main, crainte de s'imprégner, dans cet attouchement, des vapeurs délétères de l'horrible métal.

» Tous à l'unanimité sont de cet avis : producteurs en général, consommateurs, fervents débonnaires ou soupçonneux, n'ont accepté leur sobre verre de vin de chaque repas, ou leur plumet plus ou moins majestueux, qu'avec une extrême circonspection, un malaise, une défiance intime et toute naturelle, assez semblable à celle que vous auriez si, au moment de vous mettre à table, votre cuisinière venait vous annoncer qu'elle a été obligée de préparer votre déjeuner sur les fourneaux et dans le laboratoire d'un pharmacien. C'est une belle science que la chimie — admirable. — J'ai connu beaucoup de ses adeptes célèbres même, j'ai mangé chez eux, très bien, on ne s'en douterait pas ; mais je vous certifie qu'à part le degré exact de chaleur qu'il faut pour fondre convenablement le beurre, durcir les œufs, épaissir la sauce, réduire le bouillon,

dorer le rôti, prendre le lait et infuser le café, les cordons bleus des plus illustres virtuoses du creuset et de la corne n'en savent pas davantage.

» Le maître de la maison défend sévèrement que les autres secrets de son art et ustensiles à son usage franchissent jamais les portes de son laboratoire ; la conversation non plus n'est pas scientifique — elle est au contraire très digestive. Mais nous, le vulgaire, nous nous en faisons une tout autre idée et acceptons bénévolement tout ce qu'on nous présente, en faisant cette réflexion : Après tout, si c'était dangereux, la science nous préviendrait.

» Nos voisins les Belges, qui fabriquent admirablement la bière, mais qui apprécient fort bien les vins français, connaissent tout cela. Mais en gens très pratiques, ils savent qu'il y a un produit inoffensif qui extrait le cuivre du vin sans en altérer en quoi que ce soit ni le goût, ni le bouquet, ni la couleur, ni la finesse. Au contraire, ils l'emploient vite et le récompensent. Nous autres nous prenons d'abord conseil au marchand de vin chargé d'approvisionner notre cave, qui nous jurera ses grands dieux que son vin n'a pas de cuivre, puis nous écouterons le laboratoire municipal qui nous affirmera qu'il y en a ; nous consulterons le docteur Tant Pis, puis le docteur Tant Mieux, et un beau jour, après d'atroces souffrances, nous mourrons d'une maladie inconnue. En revenant de notre enterrement, nos amis dirent entre eux, avec beaucoup de componction, qu'à l'autopsie il a été trouvé dans nos reins, dans notre foie et dans nos poumons, tant de milligrammes de cuivre. C'est beau la science ! Mais, décidément, c'est pas gai.

» PAUL ANDRÉ. »

Comme conséquence, les récompenses affluent de toute part. Ces jours derniers c'était le grand prix à l'Exposition d'Orléans qui était offert à l'auteur de la découverte dont parle le rédacteur du *Paris*.

Notre compatriote, M. Carichou, a du reste obtenu partout les plus flatteuses récompenses pour sa belle et intéressante découverte.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 janvier 1894.

Le marché est mieux disposé, mais les affaires restent toujours très calmes. Le 3 0/0 fait 95.62 ; le 4 1/2 0/0 105.50.

On cote le Crédit Foncier 4,281. La Banque de Paris accentue son mouvement de reprise à 842.

Le Crédit Lyonnais débute à 830 et finit demandé à 835.

Nous laissons la Banque d'Escompte en grande fermeté à 555.

Le Crédit Mobilier continue à se tenir en bonne allure à 422. La Société Générale se négocie à 505, cours de la veille.

Les actions Dynamite sont toujours très lourdes ; c'est une valeur à vendre. La dynamite ne peut pas soutenir la concurrence avec la poudre Favier qui possède la même force d'explo-

sion, qui réalise une économie de 50 0/0 et dont la fabrication n'offre aucun danger.

L'obligation du chemin de fer de Linares à Almería se traite aux environs de 250. Le titre garanti par une hypothèque de priorité sur la ligne rapporte près de 6 0/0. Rappelons aussi que la Compagnie reçoit du gouvernement espagnol une subvention de 31 millions.

Il y a depuis le 15 courant un grand nombre de demandes en obligations 5 0/0 du Jardin d'Acclimatation. C'est un titre rapportant 5 0/0, ce qui est rare actuellement, et remboursable à 500 fr. On reste à 495.

Les Chemins Economiques font 420.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Situation de la souscription AU PROFIT DES PAUVRES

Montant, à ce jour, de la souscription :	6.491 80
Sur laquelle somme il a déjà été versé :	
Aux Sociétés de secours mutuels,	493 25
Aux fourneaux économiques,	300 »
A des œuvres religieuses diverses,	200 »
Aux asiles laïques et religieuses,	339 75
Aux quatre paroisses et au pasteur protestant, ce dernier pour 100 fr.,	1.333 »
En secours particuliers,	1.043 90
Au Bureau de bienfaisance qui les a remis en bons de viande, de pain et de coke, à la disposition du Comité,	1.333 »
Total...	fr. 5.044 90
En caisse.....	1.446 90 6.491 80

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Séance du 27 janvier

Le Conseil se fait attendre, le public s'impatiente. Enfin, à 8 heures 1/4, la séance s'ouvre.

M. Liénard, adjoint, préside, assisté de M. Poitevin.

M. Combiar, indisposé, se fait excuser.

Un secrétaire est nommé ; c'est M. Piéron qui est choisi par ses collègues. Présents : MM. Peton, Milon, Rivain, Piéron, Vinsonneau, Bourguignon, Grosbois, Langlois, Girandier, Terrien, Boisson, Doussain, Bonneau, Galbrun.

M. Peton lit le procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

C'est, du reste, ainsi que toutes les questions de l'ordre du jour ont été expédiées en 37 minutes environ.

BÉBÉ - ROSE

Par André GODARD

Remo leur expliqua qu'il s'absentait pour affaires. Il parla longuement de son cousin, issu de race créole comme Mme van Derben, et dont le grand-père s'était réfugié en France à la suite des révolutions haïtiennes. C'était un de ces égoïstes aimables, qui savent rendre heureux eux-mêmes et leur entourage ; vieux garçon, d'ailleurs, chasseur comme Némrod, gourmand comme Gargantua. Bien que Remo fût plus affiné que lui par les délicatesses parisiennes, il l'aimait comme son fils, par ce que Bébé-rose avait pris du côté maternel.

— Vous nous abandonnez pour longtemps ? questionna Thérèse.

— Le moins de temps possible. Mais je ne suis pas retourné dans le Berry depuis ma quinzième année ; mon cousin vient rarement à Amiens ; vous comprenez qu'il m'est impossible de passer là-bas moins de cinq ou six jours.

— Vous allez vous ennuier loin de Paris.

— Oh ! si je ne regrettais que Paris ! sourit Remo en regardant la jeune fille. Au contraire, j'adore ces brusques transitions du boulevard à la vie large et reposée de la campagne.

— Qui va s'occuper de l'agence ? demanda Clotilde.

— Mais M. de Valmeur.

— Saura-t-il ?

— Comment, si je saurais ! protesta le mari avec indignation.

— Il n'y a qu'à manœuvrer prudemment, fit Remo.

— Soyez tranquilles, conclut Eudore ; seulement, murmura-t-il à mi-voix, ça ne m'empêchera pas de dire leur fait à tous ces félons de ducs !

XII

Le crépuscule agonisait en une nuit froide et opaque de novembre, lorsque le train de Paris s'arrêta devant la gare de Saint-Elme, une toute petite station sans voyageurs, perdue au fond de taillis et de landes marécageuses.

Remo descendit, prit sa valise aux bagages et s'installa dans la calèche que lui avait envoyée son cousin, prévenu la veille. Les deux alevans l'enlevèrent rapidement, tandis

que le jeune homme, envahi par la mélancolie calme de ce soir d'automne, regardait à travers la portière la fuite du train dont les fanons rouges s'atténuaient vers les horizons obscurs. Une tristesse lui venait aussi de ces landes, de cette pauvre station vues autrefois et dont le souvenir très vague évoquait des impressions étranges de voyage et d'enfance. Puis il s'inquiétait de retrouver vieilli ce cousin Jacques dont la bonne humeur l'égayait naguère et qui alors, comme les autres, l'appelait Bébé. Il eût voulu n'arriver jamais et ressentit une appréhension poignante lorsque la calèche tourna pour enfler l'avenue d'un kilomètre qui menait aux *Marchères* ; ses yeux suivaient instinctivement la ligne d'ormeaux dont les troncs ravagés passaient rapides sous l'éclair des lanternes ; les vieux arbres lui rappelaient de lointaines années où, collé-gien en culotte courte et col marin, il s'amusa à tirer des pics-verts avec sa carabine.

Enfin, parmi le noir plus intense des futaies, la façade du château Renaissance apparut grisâtre, pointillée de lumières aux fenêtres.

Le cousin Jacques attendait, sa haute silhouette debout sur le porron, les cheveux au vent.

— Te voilà, Bébé ! s'écria-t-il, puis se reprenant : pardonne-moi d'oublier que nous vieillissons, mon cher !

Et il se baissait pour embrasser cordialement sur les deux joues ce jeune homme qui concentrait toutes ses affections de famille.

Ils entrèrent dans le vestibule ; Remo enleva son pardessus, tandis qu'un domestique montait dans sa chambre sa valise et sa couverture de laine tigrée.

— Quel froid de canard sauvage ; tu dois geler ? disait Jacques en introduisant son hôte dans la salle à manger, pavée de larges dalles, et ornée de hures, de têtes de chevreuils montées sur écussons ; deux milans empaillés, cou étendu, ailes éployées, semblaient en chasse au dessus de la cheminée à manteau, où quatre énormes bûches s'effondraient dans l'incendie d'un fagot d'épines.

— Il fait bon ici ! s'écria Remo, envahi par le bien-être de la chaleur et tout ému de l'hospitalité cordiale de son parent qui n'avait, ma foi, pas trop grisonné.

Pourtant Jacques se plaignait de sa santé.

— Dame, mon cher, fit-il, viens ici tant que tu voudras ; la baraque est à ta disposition. Tu feras bien d'en profiter tout de suite, car

Le budget du collège de jeunes filles, pour l'année 1891, s'élève, en recettes et dépenses, pour l'externat, à 23,103 francs; pour l'internat, à 29,392 francs. Approuvé.

Les travaux supplémentaires à faire au collège de jeunes filles montent, d'après le devis, à 73,174 francs 87 centimes. De cette somme, l'Etat doit payer 34,780 francs. Cette question demande à être examinée, aussi la renvoie-t-on à la commission des bâtiments.

Le Conseil approuve la demande de dispense de 13 jours (14 jours d'après la nouvelle loi) à MM. Mignon et Tessier.

La pension de retraite de M. Neveu, employé d'octroi, est fixée à 624 fr. 20.

Main-levée est donnée à M. Colonnier qui avait hypothéqué un immeuble comme caution de la somme due à la Ville par MM. Colonnier-Servat pour droits de place.

La liquidation Chauvet, en ce qui concerne les dons faits à l'Hospice, est acceptée telle qu'elle a été faite par le notaire.

La commission de l'Hospice demande qu'elle soit autorisée à prendre une somme de 12,647 francs 60, dépensés en sus des crédits alloués en 1890, sur une somme de 23,000 francs qui est disponible.

Le Conseil vote à nouveau un crédit de 100 francs à M. Raveau pour la location de son jardin.

M. Bourguignon demande quelle est l'intention de l'administration en ce qui concerne l'achèvement de la rue Gambetta, toujours en mauvais état.

M. Liénard répond qu'une prompt solution sera donnée, attendu que cette rue est l'objet de l'attention constante de l'administration.

M. Peton demande également ce qu'est devenu la promesse faite à M. Milon, il y a bientôt un an, de finir les trottoirs de la rue des Moulins. M. l'architecte, dit l'honorable conseiller, a reçu l'ordre de suspendre les travaux. Pourquoi? — Parce qu'il n'y a plus de fonds. — Cette raison excellente dispense des autres.

La séance est levée.

LE DÉPUTÉ LEVEAU A SAUMUR

Les artistes qui doivent interpréter l'œuvre de Jules Lemaitre demain soir à Saumur ont été entendus à la dernière répétition par M. Francisque Sarcey. L'impression du célèbre critique est que cette troupe est l'égale de la créatrice.

Non seulement le *Député Leveau*, en tant que pièce, est un véritable événement dramatique, mais l'interprétation est vraiment à la hauteur de l'œuvre. Du reste, si l'on juge les artistes par l'importance du rôle qu'ils ont à remplir, nous n'aurons qu'à faire remarquer au public que notre compatriote, M. Jacques Liverani, est du nombre des interprètes.

je vieilliss; figure-toi que la goutte me prend. Enfin je serai toujours bien heureux de te voir, avant de devenir mort ou complètement imbécile. Mais ne parlons pas de moi; comment va ma cousine?

— Très bien, merci.

— Et ton ogre de père?

— Mon père se porte bien, dit Remo froidement. Au fond, il aimait beaucoup son père et le respectait, se demandant peut-être si cette vie dure n'était pas un peu la condamnation de la sienne.

— Allons, allons! ne te fâche pas, reprit Jacques de son ton de bonhomie. — Tu dois avoir faim; demi-tour.

Il tourna son fauteuil du côté de la table où fumait une soupe aux oignons.

— Ah! tu sais, continua-t-il, je te reçois à la bonne franquette; il y a beau temps que je suis brouillé avec les bisques et les potages compliqués du Palais-Royal. D'ailleurs, voici le menu: brochet au naturel — la pêche de mon garde; — gigot de chevreuil — ma chasse; — omelette au lard; — fricassée de poulet et dinde aux marrons; vins et desserts variés. Si tu n'en as pas assez...

— Mais vous avez juré ma mort! — s'écria

THÉÂTRE DE SAUMUR GRAND CONCERT

Donné au Profit des Pauvres

Le Vendredi 30 Janvier 1891

PREMIÈRE PARTIE

1. *La Traviata* (1^{er} acte), Musique Municipale VERDI.
2. *Airs Styriens*, duo pour violon et piano Léonard et Grégoire DESORMES.
3. *Sérénade des Mandolines* RUBINSTEIN.
4. A. Mélodie pour piano et violoncelle POPPERT.
- B. *Zur-Guitare*, danse espagnole MASSENET.
5. Air du *Cid* SUPPÉ.
6. Ouverture de *Poète et Paysan* SUPPÉ.

DEUXIÈME PARTIE

7. *Babil d'Oiseaux*, Harmonie Saumuroise MORAND.
8. Valse pour piano et violoncelle GOLTERMAN.
9. Daniel Bac X.
10. Fantaisie sur *Rigoletto*, duo pour piano et violon ALLARD.
11. A. *Pensées d'Automne* MASSENET.
- B. *Le Soir* AMB. THOMAS.
12. *Fische Geister*, valse, Musique Municipale STRAUSS.

SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT. — Un fermier de Terrefort, commune de Saint-Florent, dans le poulailleur duquel étaient faites de fréquentes excursions, a mis la main au collet d'un malfaiteur de la pire espèce, au moment où cet individu faisait passer à un complice des canards qu'il étranglait préalablement.

Le fermier mit sa capture entre les mains de la gendarmerie.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Voici le rôle des affaires qui seront jugées dans la prochaine session :

Lundi 2 février. — Canaple Victor, Leroux Marie; vols qualifiés.

Mardi 3 février. — Bizouiller, Chervet; faux et usage de faux en écritures de commerce.

Mercredi 4 février. — Bitouët Louis, Carré Auguste, Hamel Léonce-Louis; attentat à la pudeur, faux en écritures publiques, vol qualifié.

Judi 5 février. — Gautier Louis, Gasnier Marie-Joséphine; incendie volontaire, infanticide et suppression d'enfant.

Vendredi 6 février. — Bizon Joseph, Fouquet Alphonse, Hubert Joseph; vols qualifiés et tentative.

Samedi 7 février. — Prudhomme Alexandre, Jard Maurice; vol qualifié, faux en écritures publiques.

LA DÉBACLE A SAUMUR

Tous nos confrères ont publié des dépêches les plus fantaisistes sur la débacle de Saumur.

LES BLÉS

Dans le *Journal de Maine-et-Loire*, M. A. Bouchard expose en ces termes la situation actuelle des blés :

Remo, enchanté de cette avalanche de plats larges et solides qui le reposaient des diners de poupée du boulevard.

Le repas s'annonçait joyeux, éclairé *a giorno* par quatre bougies, deux hautes lampes et aussi par l'embrasement de la cheminée où le domestique qui servait poussait de temps en temps un fagot.

— Jean, appela le maître de maison, vous irez chercher dans la cave deux bouteilles de Bordeaux et une de Sauterne 64. Combien reste-t-il de bouteilles de vieux rhum?

— Douze, monsieur.

— Vous en monterez une.

C'était le dernier souvenir des possessions du grand-père aux Antilles, un rhum de 1788, dont Jacques parlait avec une double émotion de petit-fils et de gourmet.

— Dame! mon cher, dit-il à son cousin, je n'ai pas de champagne à t'offrir.

— Oh! tant mieux; c'est si bête à la fin, le champagne. Mais je suis désolé que vous atteigniez votre rhum...

— Laisse donc, mon cher, on ne te reçoit pas tous les jours.

Il disait cela presque avec des larmes, ce brave égoïste à qui la présence de son cousin

« Maintenant que les couches superficielles du sol sont dégelées, que le grand vent de samedi à ba l'eau qui couvrait la terre, les blés commencent à se montrer.

» Dans la partie de la vallée, comprise entre les gares de la Bohalle et la Ménitrie, les blés font encore grise mine. La tigelle apparaît toute frêle, les feuilles de la première couronne gisent coupées par la glace, ou brûlées par le gel, mais petit bonhomme vit encore et dresse l'oreille.

» Des Rosiers à Saumur, les emblavures semblent avoir beaucoup moins souffert. Ils sont drus et verts, assez fournis. De ce côté, la situation est de beaucoup meilleure.

» Si mes souvenirs sont exacts, on sème d'abord plus épais dans cette partie de la vallée et plus tôt que vers la Bohalle et Brain-sur-l'Authion. Ces emblavures avaient déjà plus de force de résistance au froid.

» Il est encore assez difficile d'être fixé sur la situation des terres fortes parce qu'elles sont si détremées que l'on ne saurait y pénétrer, mais le si peu que l'on voit sur les bordures montre qu'un assez grand nombre sont déchaussés et que le moment venu un hersage sera d'absolue nécessité.

» Ce sont renseignements tout à fait réservés que ceux que je donne aujourd'hui, car ce n'est guère avant quinze jours, et encore à la condition que le temps se maintiendra au beau, que l'on pourra être réellement fixé sur l'état des emblavures. — A. B. »

ANGERS. — Une troisième distribution de 6,000 fr. a été faite hier par le trésorier de la souscription.

Le montant des sommes actuellement distribuées est de 18,000 fr., ainsi répartis :

Au Bureau de bienfaisance, 6,000 fr.;

A MM. les curés, 600 fr. à chacun, soit pour dix, 6,000 fr.;

Aux Fourneaux économiques ouverts à tout monde, 1,200 fr.; aux Fourneaux des écoles communales laïques, 1,200 fr.; aux Crèches, 1,200 fr.; aux Salles d'asile, 1,200 fr.; aux Servantes des Pauvres, 1,200 fr., soit pour ces cinq œuvres, 6,000 fr.

Ce qui donne le total de 18,000 fr.

UN VOL A LA POSTE DE RENNES

On lit dans le *Journal de Rennes* :

« Depuis le vol d'un sac de dépêches attribué à Saiget, — qui fut d'ailleurs acquitté par la Cour d'assises — une surveillance avait été établie dans les bureaux de la Poste. Elle avait amené à ne pas trop perdre de vue un nommé C..., facteur, dont les allures n'inspiraient peut-être pas une confiance sans bornes. Jeudi, C... quitta subitement le bureau où son service l'appelait et se dirigea vers les cabinets d'aisances. Un employé, qui l'observait depuis

rappelait tout à coup les affections anciennes, à demi éteintes. Son front de dieu homérique pencha taciturne pendant le premier service, assombri par l'évocation des choses passées et peut-être aussi par la crainte de terminer dans quelques années cette existence inutile dont rien ne survivrait. Mais l'aspect du gigot lui rendit toute sa gaieté ronde et insouciant; la chaleur parfumée du vieux bordeaux acheva de le rendre expansif.

— Voyons, mon cher, lança-t-il brusquement, comme ça, tu n'as pas de mauvaise nouvelle à m'annoncer; tout va bien chez toi?

— Mais oui.

— Alors, tu viens me demander de l'argent?

Remo remua la tête avec un sourire embarrassé.

Jacques reprit :

— Mieux vaut le dire tout de suite. Parbleu! je sais bien que tu es content aussi de profiter de l'occasion pour revoir ton vieux cousin. Alors, c'est une déche à vendre ton âme au diable, s'il en veut?

(A suivre.)

quelques instants, courut à sa suite et l'interpella vivement.

« — Rendez-moi immédiatement la lettre » que vous venez de soustraire au bureau. »

» C..., tout abasourdi, remet à l'employé une lettre qui, assure-t-on, était recommandée, mais ne contenait aucune valeur. C... s'était trompé et avait cru prendre une certaine somme.

» L'affaire s'ébruita et la justice s'en est emparée. Une perquisition faite au domicile de C... a amené la découverte, dans les doublures des vêtements de cet homme, de 2 ou 3 billets de 100 fr. C... pourra dire qu'il avait coutume de ramasser ainsi ses économies. Le fait n'en paraît pas moins étrange. »

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique

Paris, 28 janvier, 12 h. 47.

Thermidor est désormais interdit au Théâtre-Français. On a donné hier soir le *Deuil amoureux* et *Tartuffe*. Les spectateurs ont protesté violemment contre la suppression de *Thermidor*; on dut même cesser la représentation et rendre l'argent.

HAVAS.

Théâtre de Saumur

JEUDI 29 Janvier 1891

REPRÉSENTATION DE M^{me} HARRIS
Du théâtre du Vaudeville

LE DÉPUTÉ LEVEAU

Comédie en 4 actes, de M. Jules Lemaitre, grand succès actuel du Vaudeville.

M^{me} HARRIS jouera le rôle de la marquise de Grèges; M. MONTLOUIS, celui du député Leveau; M. HILLARIOT, celui du marquis de Grèges; M. LIVERANI, celui de Desgignières; M^{me} Suzanne GAUDIN, celui de M^{me} Leveau; M^{me} POUGET, celui de Marguerite.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi, 29 janvier, *La Juive*, opéra en 5 actes.

On disait, devant quelqu'un, que la plus belle porcelaine était celle de Sèvres.

— Mais, dit-il, celle de Niort est encore plus belle.

— Et pourquoi?

— Parce qu'elle est des Deux-Sèvres.

Enfin, aujourd'hui nous pouvons dire, avec une certaine fierté, que nous avons vu la neige fondrière.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
Et Alcoolat composé
De A. RIVAUD
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.

Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS
53 Récompenses dont 29 Médailles d'or
Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE c'est
L'ALCOOL DE MENTHE
DE RICQLÈS
Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc. Dans une infusion pectorale bien chaude, il réagit admirablement contre Rhumes, Refroidissements, Grippe, etc.
Fabrique à Lyon, 9, cours d'Herbouville.
Maison à Paris, 41, rue Richer
Exiger le nom de RICQLÈS
EN VENTE ÉGALEMENT
PASTILLES à la MENTHE de RICQLÈS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Table listing market prices for various goods including flour, oil, and other commodities.

Cours des Vins. Table listing wine prices categorized by color (Rouges, Blancs) and origin (Coteaux de Saumur, etc.).

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire. Table listing prices for wheat and oats from various regions.

LA JEUNE MERE. 6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris. Text describing the journal's focus on women's health and education.

Tribunal de commerce de Saumur. Liquidation judiciaire Jouet. Par ordre de M. le juge-commissaire de la liquidation judiciaire Jouet, aubergiste à Trémont.

Étude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 23. A VENDRE PAR ADJUDICATION Le DIMANCHE 8 FÉVRIER 1891, en la salle de la Mairie de Distré, à une heure de l'après-midi, devant M^e AUBOYER, Le Presbytère de Distré

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur. A VENDRE A l'amiable UNE MAISON Située à Saumur, rue Beau-repaire, n° 49. S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (84)

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE. Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR. PILLET-BERSOULLÉ, S^r. Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie. Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

Étude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire). A VENDRE A l'amiable I. — VILLE DE SAUMUR UNE GRANDE ET BELLE MAISON De Construction récente Située rue Beau-repaire, n° 28, autrefois occupée par M. MÉNAGÉ, marchand de rouennerie. II. — Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent UNE JOLIE PROPRIÉTÉ d'agrément Située dans le bourg de Saint-Florent, sur le bord du Thouet. Comprendant : maison d'habitation et servitudes et très beau jardin d'une contenance de 6 ares. S'adresser, pour tous renseignements et traiter, soit à M. LANGLOIS, expert-comptable à Saumur, soit à M. MÉNAGÉ, directeur de l'Usine à Gaz d'Alais (Gard), soit à M^e BEAUMONT, notaire. Magasin avec Appartement A LOUER Pour la St-Jean prochaine Rue Saint-Nicolas, 33, maison Bourguignon. (64)

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre Ancienne Maison GUERINEAU LIGNAIS, Succ^r Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50 Excellents vins rouges et blancs Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr. PENSION DEPUIS 60 FR. SALONS & CABINETS PARTICULIERS Diners sur commande PRIX MODÉRÉS

ÉPICERIE CENTRALE CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEU VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droits payés. VINS ROUGES (droits payés) Le litre 1/2 barrique la barrique hors Saumur franco Vins d'Algérie (province d'Oran) » 45 45 » 88 » 76 » — (11 degrés) » 50 55 » 105 » 95 » — (supérieurs vieux) » 60 62 » 115 » 105 » Vins de pays extra » 70 75 » 130 » 120 » Petites côtes (Bordelais) » 80 82 » 155 » 140 » Fronsac (Bordeaux) » la bouteille 1 » 90 » 170 » 155 » VINS BLANCS (droits payés) Vins d'Anjou » 50 55 » 100 » 90 » Vins d'Anjou supérieurs » 60 65 » 120 » 110 » Vins de Vouvray supérieurs » 80 80 » 145 » 135 » Vins de Graves » 80 80 » 155 » 140 » Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

ÉPICERIE PARISIENNE Imbert et Fils. Table listing prices for various liquors and wines.

LEON FRESCO CHIRURGIEN-DENTISTE 68, Quai de Limoges SAUMUR Prix Modérés Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 JANVIER. Table listing stock market prices for various French and foreign securities.